

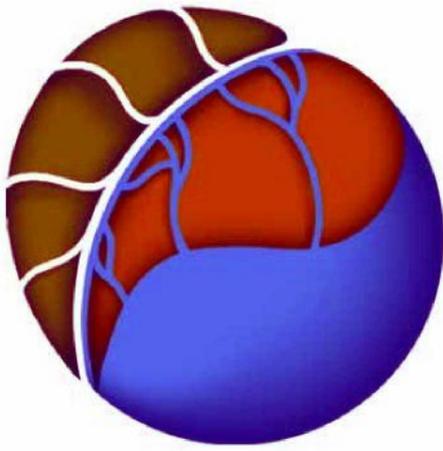


# 1.5

## Annexes au RAPPORT DE PRÉSENTATION – LIVRE 3

**Secteur du Grand Bruca à Capbreton**

Etude Environnementale



# **TERRA ENVIRONNEMENT**

**Communauté de communes de MACS**

**Allée des Camélias**

**BP 44**

**40 230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

**Actualisation des habitats et vérification de  
présences de 3 espèces patrimoniales**

**Commune de CAPBRETON (40)**

**Etude environnementale du secteur le Grand Burca**

*Avril 2019*

**EI/130718/88/v2.1**

**TERRA ENVIRONNEMENT** – SARL au capital de 6 000 euros – **SIRET** : 818 967 598 00017

**Siège social** : 8 route de Pau, 64 460 BALEIX

**Agences** : 437 rue Émile Despax, 40 990 SAINT-PAUL LES DAX

**Tél** : 06 71 14 67 55 – **Fax** : 05 59 13 77 56 – **Courriel** : [contact@terra-environnement.fr](mailto:contact@terra-environnement.fr)

## SOMMAIRE

<b>I</b>	<b>DESCRIPTION DU CONTEXTE</b>	<b>4</b>
1.1.	Contexte de l'étude	4
1.2.	Localisation géographique	5
<b>II</b>	<b>VÉGÉTATION ET HABITAT</b>	<b>9</b>
2.1.	Etat initial 2014	9
2.2.	Mise à jour (2018)	11
2.2.1.	<i>Nouvel habitat</i>	11
2.2.2.	<i>Habitat disparu</i>	11
2.2.3.	<i>Évolution des habitats</i>	11
2.2.4.	<i>État actuel</i>	12
2.3.	Description des habitats actuels	14
2.3.1.	<i>Milieu 1 : Sable remanié colonisé par Lande à genêt à balais x Lande à Ajoncs</i>	14
2.3.2.	<i>Milieu 2 : Lande à Fougère et Avoine de Thore colonisée par Lande à genêt à balais et lande à Ajoncs d'Europe</i>	15
2.3.3.	<i>Milieu 3 : Pinède à sous bois de chêne liège et Chênaie de chêne liège et d'arbousier</i>	15
2.3.4.	<i>Milieu 4 : Lande et fourrés de recolonisation des pinèdes à Chênes liège</i>	16
2.3.5.	<i>Milieu 5 : Lande à Genêt et lande à Ajonc colonisé par un roncier</i>	17
<b>III</b>	<b>ESPÈCES PATRIMONIALES</b>	<b>18</b>
3.1.	Avifaune	18
3.1.1.	<i>La Fauvette pitchou</i>	19
3.1.2.	<i>L'Engoulevent d'Europe</i>	23
3.2.	Entomofaune saproxylophage	27
<b>IV</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>30</b>
<b>V</b>	<b>PROSPECTIVE</b>	<b>35</b>
<b>VI</b>	<b>CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN</b>	<b>37</b>

## Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique	6
Planche 2 – Cartographie des habitats, Aquitaine-environnement, 2014	10
Planche 3 – Cartographie des habitats, Terra Environnement, 2018	13
Planche 4 – Cartographie des habitats de la Fauvette pitchou, Aquitaine-environnement, 2014	20
Planche 5 – Cartographie des habitats de la Fauvette pitchou, Terra Environnement, 2018	21

Planche 6 – Cartographie de l'évolution des habitats de la Fauvette pitchou 2014 / 2018, Terra Environnement, 2018.....	22
Planche 7 – Cartographie des habitats de l'Engoulevent d'Europe, Aquitaine-environnement, 2014..	24
Planche 8 – Cartographie des habitats de l'Engoulevent d'Europe, Terra Environnement, 2018.....	25
Planche 9 – Cartographie de l'évolution des habitats de l'Engoulevent d'Europe 2014 / 2018, Terra Environnement, 2018.....	26
Planche 10 – Cartographie des habitats du Lucane Cerf-volant, Terra Environnement, 2018 .....	29
Planche 11 – Cartographie des habitats d'espèces, Aquitaine-environnement, 2014.....	32
Planche 12 – Cartographie des habitats d'espèces, Terra Environnement, 2018.....	33
Planche 13 – Enjeux écologiques, Terra Environnement, 2018 .....	34
Planche 14 – Habitats d'espèces et nouveau périmètre de projet, Terra Environnement, 2018.....	36

### **Liste des Tableaux**

Tableau 1 : Habitats – Correspondance avec la cartographie .....	9
Tableau 2 : Habitats répertoriés actualisé – Correspondance avec la cartographie .....	12
Tableau 3 : Statuts de protections des espèces d'oiseaux patrimoniaux recensés.....	18
Tableau 4 : Insectes rencontrés sur le site et statuts de protections .....	27
Tableau 5 : Inventaires réalisés sur le site .....	37

### **Liste des Figures**

Figure 1 : Nouveau projet défini en fonction du plan topographique.....	8
Figure 2 : Zone de sable remanié colonisée par une lande arbustive à Genêt et Ajonc .....	14
Figure 3 : Lande mésophile à Fogère et Avoine de Thore en 2014 et le même secteur colonisé par une lande arbustive en 2018 .....	15
Figure 4 : Impact des travaux sur la Chênaie à chêne liège et Arbousier .....	16
Figure 5 : Évolution du fourré de recolonisation des pinèdes à Chêne liège.....	16
Figure 6 : Le roncier .....	17
Figure 7 : La Fauvette pitchou.....	19
Figure 8 : L'Engoulevent d'Europe .....	23
Figure 9 : Dune correspondant à l'habitat du Lucane Cerf-volant.....	27
Figure 10 : Bois en cours de décomposition .....	28
Figure 11 : Lucane Cerf-volant (photo extérieure au site).....	28

## **I DESCRIPTION DU CONTEXTE**

### **1.1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE**

La communauté de commune Marenne Adour Côte Sud (MACS) souhaite réaliser une actualisation des études environnementales réalisées en 2014 pour la ZAE du Grand Burca à Capbreton.

Ce projet ayant été abandonné, la Communauté de Communes de MACS souhaite connaître l'évolution du site.

Ce site était et, est toujours, occupé par des terres forestières accueillant en partie des boisements sur dunes (mixtes feuillus/ résineux, résineux), des fourrés arbustifs épineux et des landes basses herbacées.

De plus, 3 espèces patrimoniales avaient été rencontrées dans le périmètre de l'ancien projet.

Ces études ayant plus de 5 ans, et le projet étant totalement modifié, la Communauté de Communes MACS souhaite savoir si la Fauvette pitchou, l'Engoulevent d'Europe et le Lucane Cerf-volant sont toujours présents et si leurs habitats ont évolués (étendus ou rétrécis).

De même, une actualisation de la cartographie des habitats sera également proposée dans le cadre de cette étude environnementale.

C'est dans le but de réaliser cette mission de mise à jour des habitats et de vérifier la présence des 3 espèces patrimoniales et leurs évolutions que la société Terra-Environnement a été mandatée par la MACS.

Dans le cadre de cette mission, et afin de ne pas sous-estimer les éléments à prendre en compte dans le projet, Terra-Environnement a réalisé une mise à jours des habitats du site et mené une campagne de recensement des espèces patrimoniales du site.

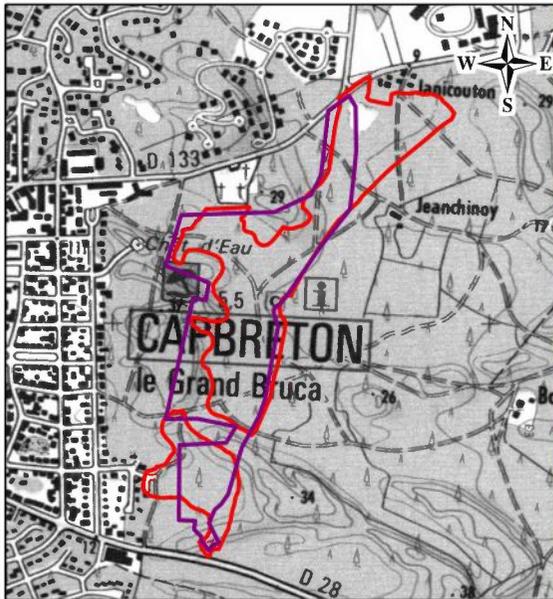
## **1.2. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE**

Le projet d'aménagement se trouve sur la commune de Capbreton appartenant au département des Landes.

Celle-ci se situe à environ 79 km au Sud-ouest de la commune de Mont-de-Marsan et à environ 30 km au Sud-ouest de la commune de Dax (40).

Le projet se situe le long de la route départementale 252 à Capbreton au niveau du lieu dit Grand-Bruca à proximité de la Z.A des Deux Pins existante.

La planche suivante présente la localisation géographique du site avec l'ancien projet et le nouveau périmètre à prendre en compte.



Ech. : 1 / 20 000



**Légende**

-  Limite communale
-  Projet de ZAE 2014
-  Projet provisoire 2018



MACS

Etude Environnementale  
Secteur Grand Burca  
CAPBRETON

**Localisation géographique**

Projet 2014 et 2018

**1**

Ech. : 1 / 50 000

Le projet de périmètre 2018 a été délimité à partir du plan topographique ci-dessous et a permis de définir un nouveau périmètre d'étude, excluant toutes les dunes présentes sur le site afin de les préserver.

Ces dunes ainsi identifiées sont préservées car elles sont considérées, au titre de la loi littorale, comme caractéristique des communes littorales.

En effet, ces espaces constituent des espaces terrestres, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques.

Le nouveau périmètre ainsi défini permet de préserver ces espaces sensibles.

La figure suivante présente les données topographiques et le projet défini en fonction de ce plan, ce qui permet de confirmer l'exclusion totale des dunes.

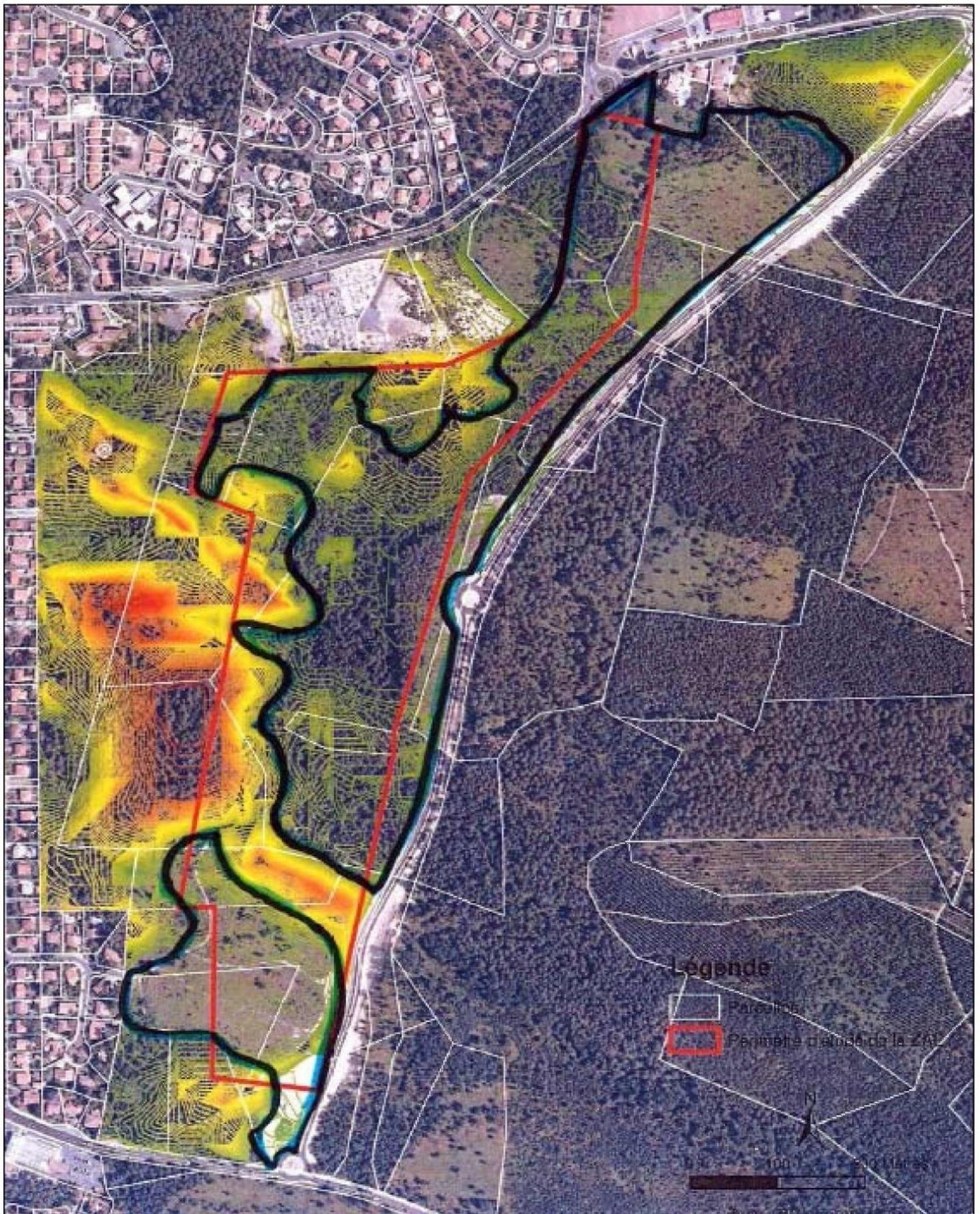


Figure 1 : Nouveau projet défini en fonction du plan topographique

## II VÉGÉTATION ET HABITAT

### 2.1. ETAT INITIAL 2014

Les inventaires de terrain mené par la société Eten-environnement ont permis de regrouper les milieux similaires. Huit habitats naturels et anthropiques ont été identifiés lors des prospections de terrain de 2012 à 2014.

Ces 8 habitats, sont repris dans la cartographie des habitats établie par la société Aquitaine-Environnement en 2014 qui a réalisé l'étude d'impact et le dossier de dérogation CNPN.

Le tableau de synthèse des habitats est extrait ci-dessous.

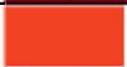
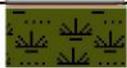
Milieux	Symbole	Code Corine Biotope	Habitat Européen	Intitulé
1		/	/	Sable remanié
2		31.84	/	Lande à Genêt à balais
		31.84 x 31.85	/	Lande à Genêt à balais x landes à Ajoncs
3		31.861	/	Lande à fougère et Avoine de Thore
4		31.87	/	Fourrés de recolonisations des pinèdes à Chênes lièges
5		86	/	Jardin
6		42.813	/	Plantation de Pins sénescents
7		45.24	9330-5	Chênaie de Chênes lièges et d'Arbousier
8		42.812	9330-5	Pinède à sous-bois de Chênes lièges

Tableau 1 : Habitats – Correspondance avec la cartographie

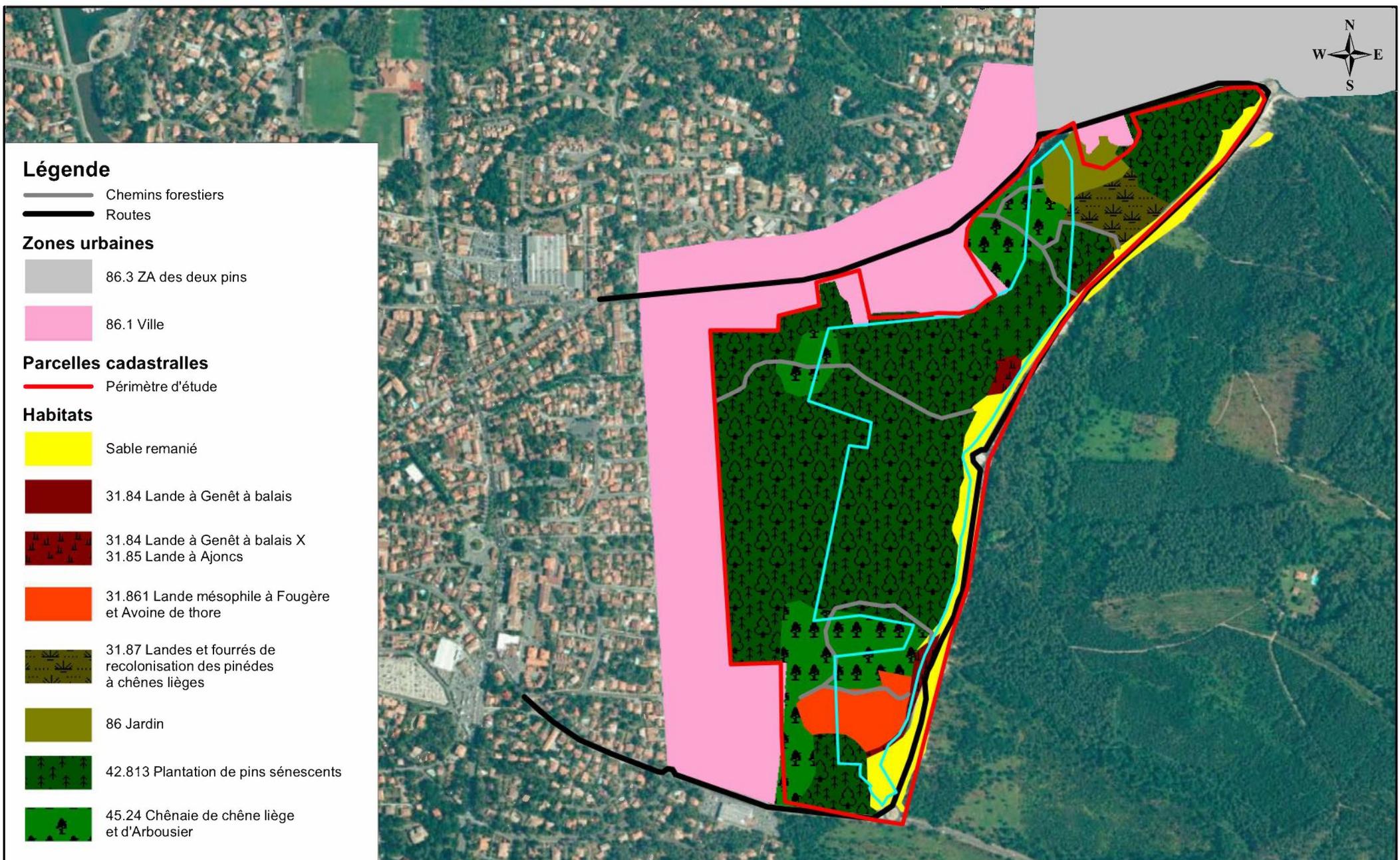
(Source : Aquitaine-environnement, Aout 2014)

Sur les 8 habitats d'origines naturelles et/ou anthropiques, 2 possèdent des équivalences avec les habitats européens et sont des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Une mosaïque de 8 habitats différents qui se recoupent entre eux est présente sur le site d'étude.

En effet, outre les 3 habitats forestiers en place (Pinède sénescence, Chênaie à Chêne liège et Arbousier et Pinède à sous bois de Chêne liège), 3 autres sont des habitats de recolonisations forestières communs dans les Landes de Gascogne et fortement influencés par la dynamique sylvicole de la région.

Les 2 derniers sont des habitats anthropiques (sable remanié et jardins). Ils n'ont pas de grandes valeurs patrimoniales.



### Légende

- Chemins forestiers
- Routes

### Zones urbaines

- 86.3 ZA des deux pins
- 86.1 Ville

### Parcelles cadastrales

- Périmètre d'étude

### Habitats

- Sable remanié
- 31.84 Lande à Genêt à balais
- 31.84 Lande à Genêt à balais X  
31.85 Lande à Ajoncs
- 31.861 Lande mésophile à Fougère  
et Avoine de thore
- 31.87 Landes et fourrés de  
recolonisation des pinédes  
à chênes lièges
- 86 Jardin
- 42.813 Plantation de pins sénescents
- 45.24 Chênaie de chêne liège  
et d'Arbousier
- 42.812 Pinède à sous bois  
de Chêne liège

### Projet d'aménagement

- Périmètre aménagement ZAE



MACS

Etude d'impact  
Projet d'aménagement  
Capbreton

## Habitats

Ech. : 1 / 10 000

## **2.2. MISE À JOUR (2018)**

Sur les 8 habitats d'origines naturelles et/ou anthropiques, identifiés par le cabinet Eten-environnement et retranscrit par le cabinet Aquitaine-environnement en 2014, la majeure partie de ces habitats sont actuellement toujours présents.

### **2.2.1. NOUVEL HABITAT**

Le Roncier (31.831) vient aujourd'hui se rajouter et possède une faible emprise le long de la RD 252, au niveau du rond-point.

Au sein de l'habitat linéaire correspondant aux anciens sables remaniés, le long de la RD 252, une portion a été colonisée par un Roncier. Cette zone avec substitution de végétation en faveur de la Ronce des bois se trouve au Sud du rond point présent le long de la RD 252.

### **2.2.2. HABITAT DISPARU**

Certains habitats présents ont tellement évolués qu'ils ne correspondent plus aujourd'hui aux anciennes descriptions, le cortège d'espèce présente les classes aujourd'hui dans un nouveau type d'habitat.

C'est le cas de la lande mésophile à Fougère aigle et Avoine de Thore (31.861) qui a évolué vers un habitat arbustif dominée par l'association de landes arbustives à Genêt à balais et Ajonc d'Europe (31.84 x 31.85) avec quelques Pins spontanés.

Il s'agit d'une évolution normale du milieu sans intervention humaine. En effet, les zones prairiales sont envahit par la végétation arbustive puis arborée. Il s'agit donc ici du stade para-forestier d'évolution. Par ailleurs, cette lande à Genêt à Balais et Ajonc était déjà présente en limite Est, ce qui a facilité la colonisation des espèces.

### **2.2.3. ÉVOLUTION DES HABITATS**

Certains habitats présents ont évolués.

Ainsi, la zone de sable remanié présente au Sud est maintenant colonisée par des landes arbustives à Genêt à balais et Ajonc d'Europe (31.84 x 31.85), qui sont devenus favorables à l'accueil de la Fauvette pitchou.

Une portion de Chênaie de Chêne lièges et d'arbousiers (45.24), qui appartenait à l'habitat de l'Engoulevent d'Europe, a été détruite par la mise en place d'un chantier immobilier au Nord du cimetière.

De même, une petite portion de l'habitat d'intérêt communautaire Pinède à sous bois de Chênes lièges (42.812 / 9330-5) qui se développait au Sud-ouest du cimetière a été remblayée avec dépôt de bitumes et divers déchets.

Enfin les landes et fourrés de recolonisation des pinèdes à sous bois de Chêne liège (31.87) présent au Nord-ouest du projet le long de la RD 252, s'est densifié, fermé, tout en conservant son cortège floristique (c'est donc toujours le même habitat). En revanche, il est aujourd'hui défavorable à l'accueil de la Fauvette pitchou car le milieu est trop fermé et dense.

#### 2.2.4. ÉTAT ACTUEL

Le tableau suivant permet de faire le lien entre les habitats rencontrés sur le site, la cartographie et les habitats protégés au niveau Européen :

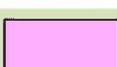
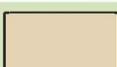
Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Statut de protection
1		/	/	Sable remanié	/
2		31.84	/	Lande à Genêts	/
3		31.84 x 31.85	/	Lande à Genêts x Lande à Ajoncs	/
4		31.87	/	Landes et fourrés de recolonisation des Pinèdes à sous bois de Chêne liège	/
5		86	/	Jardins	/
6		42.813	/	Plantation de Pins sénescents	/
7		45.24	9330-5	Chênaie de Chênes lièges et d'Arbousiers	Communautaire
8		42.812	9330-5	Pinède à sous bois de Chênes lièges	Communautaire
9		31.831	/	Roncier	/

Tableau 2 : Habitats répertoriés actualisé – Correspondance avec la cartographie

Seul une description des habitats ayant évolué et/ou ayant été impacté par des activités entraînant une modification des habitats a été réalisée.

## Légende



Projet provisoire 2018

## Voirie et Chemin

Route



Carrefour giratoire

Chemins

## Zone anthropique



86.1 Ville



ZA des 2 Pins



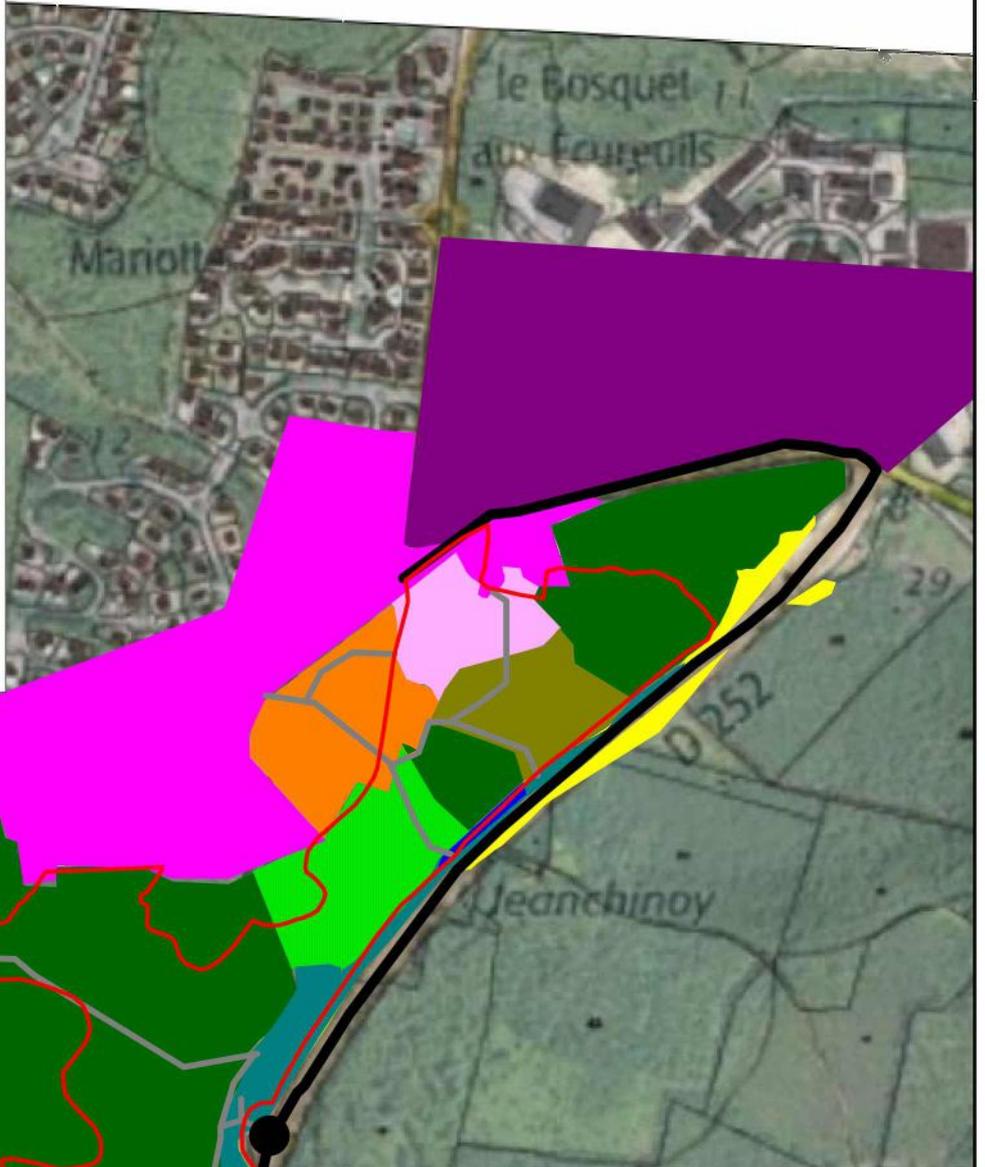
86 Jardins



Chantier



Sable remanié



## Habitat semi-naturel et naturel



42.812 Pinède à sous-bois de Chêne liège



42.813 Plantation de Pins sénescents



45.24 Chênaie de Chêne liège et d'Arbousier



31.84 x 31.85 Lande à Genêt à Baleix x Lande à Ajoncs



31.87 Lande et fourré de recolonisation des pinèdes à Chêne liège



31.831 Roncier



31.84 Lande à Genêt

### 2.3. DESCRIPTION DES HABITATS ACTUELS

Seul une description des habitats ayant évolué et/ou ayant été impacté par des activités entraînant une modification a été réalisée.

Pour les autres habitats non décrits, il conviendra de se rapporter aux descriptions faites dans le cadre de l'étude d'impact de 2014 puisqu'elle correspond toujours aux habitats actuels.

#### 2.3.1. MILIEU 1 : SABLE REMANIÉ COLONISÉ PAR LANDE À GENÊT À BALAIS X LANDE À AJONCS

Il s'agit d'une portion de sable remanié localisé au Sud du projet.

Lors des premières investigations en 2012-2014, il était dénué de végétation. Aujourd'hui, cette zone de sable est colonisée par une lande arbustive composée d'un mélange d'Ajonc d'Europe et de Genêt à balais.

Cette colonisation est plus ou moins dense et avancée selon les secteurs. Elle est actuellement le plus avancé sur le haut de l'ancien habitat.

Cette évolution est possible car la végétation a été recrutée depuis les landes et fourrés présent en arrière des sables remanié le long de la RD 252 mais aussi depuis l'ancienne lande mésophile à Fougère aigle et Avoine de Thore qui se développait dans la partie Sud du projet à l'Ouest de cette zone.

Une portion de sable remanié est toujours présente à la pointe Sud.



Figure 2 : Zone de sable remanié colonisée par une lande arbustive à Genêt et Ajonc

### 2.3.2. MILIEU 2 : LANDE À FOUGÈRE ET AVOINE DE THORE COLONISÉE PAR LANDE À GENÊT À BALAIS ET LANDE À AJONCS D'EUROPE

Il s'agit de la zone qui était dominée par une lande herbacée composée d'un mélange de Fougère aigle et d'Avoine de Thore située au Sud du projet d'aménagement.

Cette zone a évolué en une lande arbustive composée d'un mélange d'Ajonc d'Europe et de Genêt à balais dans lesquels s'intercale quelques Pins spontanés.

Cette évolution fait partie de la dynamique naturelle d'évolution des milieux dans le département des Landes de Gascognes car la lande à Fougère est une étape de recolonisation des forêts de type *Quercion* des régions atlantiques et sub-atlantiques.

Ces communautés sont liées à la dynamique forestière dont elle constitue le premier stade de recolonisation.

En l'absence de perturbations, ce qui est le cas ici depuis 2014, ces landes sont vouées à une colonisation arbustive, puis forestière.



Figure 3 : Lande mésophile à Fougère et Avoine de Thore en 2014 et le même secteur colonisé par une lande arbustive en 2018

### 2.3.3. MILIEU 3 : PINÈDE À SOUS BOIS DE CHÊNE LIÈGE ET CHÊNAIE DE CHÊNE LIÈGE ET D'ARBOUSIER

Il s'agit de deux secteurs qui se développent à l'Est et au Sud-ouest du cimetière présent au Nord-ouest du projet.

Dans le secteur Est, un projet immobilier (travaux en cours) a entraîné la destruction de l'habitat 45.24 Chênaie de chêne liège et d'Arbousiers, habitat d'intérêt communautaire, qui était également l'habitat de l'Engoulevent d'Europe.

Au niveau du parking du cimetière, présent à l'Ouest du cimetière, il semblerait que des déchets de chantiers aient été apportés dans le but de remblayer la partie Sud de ce parking et ainsi étendre une zone de stockage.

Dans cette zone de remblais, qui impacte le boisement d'intérêt communautaire, mélangé à la terre rapportée, se trouve du plastique, des plaques de goudrons, des gravats...



Figure 4 : Impact des travaux sur la Chênaie à chêne liège et Arbousier

#### 2.3.4. MILIEU 4 : LANDE ET FOURRÉS DE RECOLONISATION DES PINÈDES À CHÊNES LIÈGE

Il s'agit d'un habitat qui se développe au Nord-est du projet, en limite avec la RD 252 en arrière des sables remaniés.

Ce milieu est toujours présent aujourd'hui mais il s'est fortement densifié. Le milieu s'est fermé et est devenu défavorable à l'accueil de la Fauvette pitchou.

Cet habitat est constitué d'espèces chaméphytiques (Bruyère à balais, Ajonc d'Europe) et arbustive (Arbousier) caractéristique du sous-bois des subéraies, ainsi que de jeunes Pins maritimes spontanés.

Cet habitat est un stade pionnier du développement des Chênaies de chênes lièges et d'Arbousier (45.24 /9330-3).



Figure 5 : Évolution du fourré de recolonisation des pinèdes à Chêne liège

### 2.3.5. MILIEU 5 : LANDE À GENÊT ET LANDE À AJONC COLONISÉ PAR UN RONCIER

Il s'agit d'une portion de l'habitat qui se développe le long de la RD 252, au niveau de ce qui était en 2014 du sable remanié.

Au sud du rond point présent, une substitution de la végétation est en cours, probablement suite à des travaux pour la mise en place du rond point et d'une zone de stationnement. Cette substitution de la végétation est en faveur de la Ronce des bois, qui se développe par dessus les Ajoncs et Genêts, grâce à ses tiges grimpantes qui les étouffent.

De ce fait, il y a une quasi-absence d'Ajonc et Genêt à cet endroit. Il y a une rupture de continuité de l'habitat favorable à Fauvette pitchou se développant sur le linéaire anciennement composé de sable remanié.



Figure 6 : Le roncier

### III ESPÈCES PATRIMONIALES

Lors de la première étude établie par la société Aquitaine-environnement et basé sur une partie des inventaires de la société Eten-environnement, il a été dénombré 5 espèces patrimoniales qui utilisaient le site.

Sur ces 5 espèces, après l'application de la séquence ERC, il n'en restait que 3 qui étaient impactées par la mise en place du projet. Deux oiseaux et un insecte xylophage.

En 2018, la société Terra-environnement a été mandaté afin de déterminer si les 3 espèces restantes et exploitant le site du projet étaient toujours présentes actuellement et si leurs habitats ont évolués.

Les investigations ont porté spécifiquement sur :

- La Fauvette pitchou ;
- L'Engoulevent d'Europe ;
- Le Lucane cerf-volant.

#### 3.1. AVIFAUNE

Au sein du périmètre d'étude, la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) et l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ont été recensés lors des investigations de terrain au mois de Juillet 2018.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Espèce		Protection réglementaire			Liste rouge de France			Statut biologique sur le site		
Nom Français	Nom scientifique	PN	Bern	DO	Nicheur	Hivernant	De passage	Nicheur	Hivernant	De passage
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Art. 3	An. II	An. I	EN	/	/	Oui	Oui	/
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Art. 3	An. II	An. I	LC	/	NA	Oui	Non	Oui

Légende :

- **PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009**

Art. 1 : Gibier chassable

Art. 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

- **Bern : Convention de Bern**

An. 2 : Protection des zones migratoires et de repos

An. 3 : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- **DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE**

An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats

An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés

An. III/2 : Limitation des autorisations de vente, transport et détention.

- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)**

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

EN : En danger

Tableau 3 : Statuts de protections des espèces d'oiseaux patrimoniaux recensés

### 3.1.1. LA FAUVETTE PITCHOU

Suite aux investigations de terrain, il a été mis en évidence la présence de couples (au moins 2) de Fauvette pitchou exploitant toujours la portion Sud du projet plus un individu solitaire.

De plus, dans la portion Sud du projet, au niveau de l'ancienne zone de sable remanié, l'habitat Lande à Genêt à balais et à Ajoncs (31.84 x 31.85) s'est développé et rend ainsi le secteur favorable à l'accueil de la Fauvette pitchou.

L'ensemble du linéaire de végétation arbustive (Ajoncs d'Europe / Genêt à balais) qui se développe en bordure de la RD 252 sur les pentes présentes est aussi un habitat favorable pour la Fauvette pitchou.

Toutefois, aucun individu de cette espèce n'a été contacté. Ceci peut s'expliquer par la taille et la forme de l'habitat qui est disposé de manière linéaire et n'occupe pas de grande surface ne lui permettant pas de s'installer pour la reproduction. Une seconde raison peut être dû à la présence de la RD 252 qui est un axe passant et donc bruyant complétant l'aspect défavorable pour la reproduction de l'espèce dans ces secteurs.

En revanche, cette espèce semble désormais absente dans le secteur Nord-est au niveau de l'habitat de Landes et fourrés de recolonisation des Pinèdes à Chêne liège (31.87). En effet, ce secteur a évolué, la végétation a grandi, fermant ainsi le milieu et le rendant défavorable à l'exploitation par la Fauvette pitchou.



Figure 7 : La Fauvette pitchou

*Remarque : l'absence de contact de la Fauvette pitchou n'est pas un indicateur de son absence certaine. En effet, la courte période sur lesquels les inventaires ont été réalisés, bien que favorable, ne permet pas d'effectuer un recensement précis des populations ni leurs aires de répartition. C'est la raison pour laquelle les habitats favorables sont notés même quand aucun contact n'a été mis en évidence.*

Au regard de l'évolution entre 2014 et 2018, l'habitat de la Fauvette pitchou a disparu au Nord et le noyau de population s'est concentré au Sud de la zone.

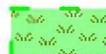
## Légende

 Projet d'aménagement

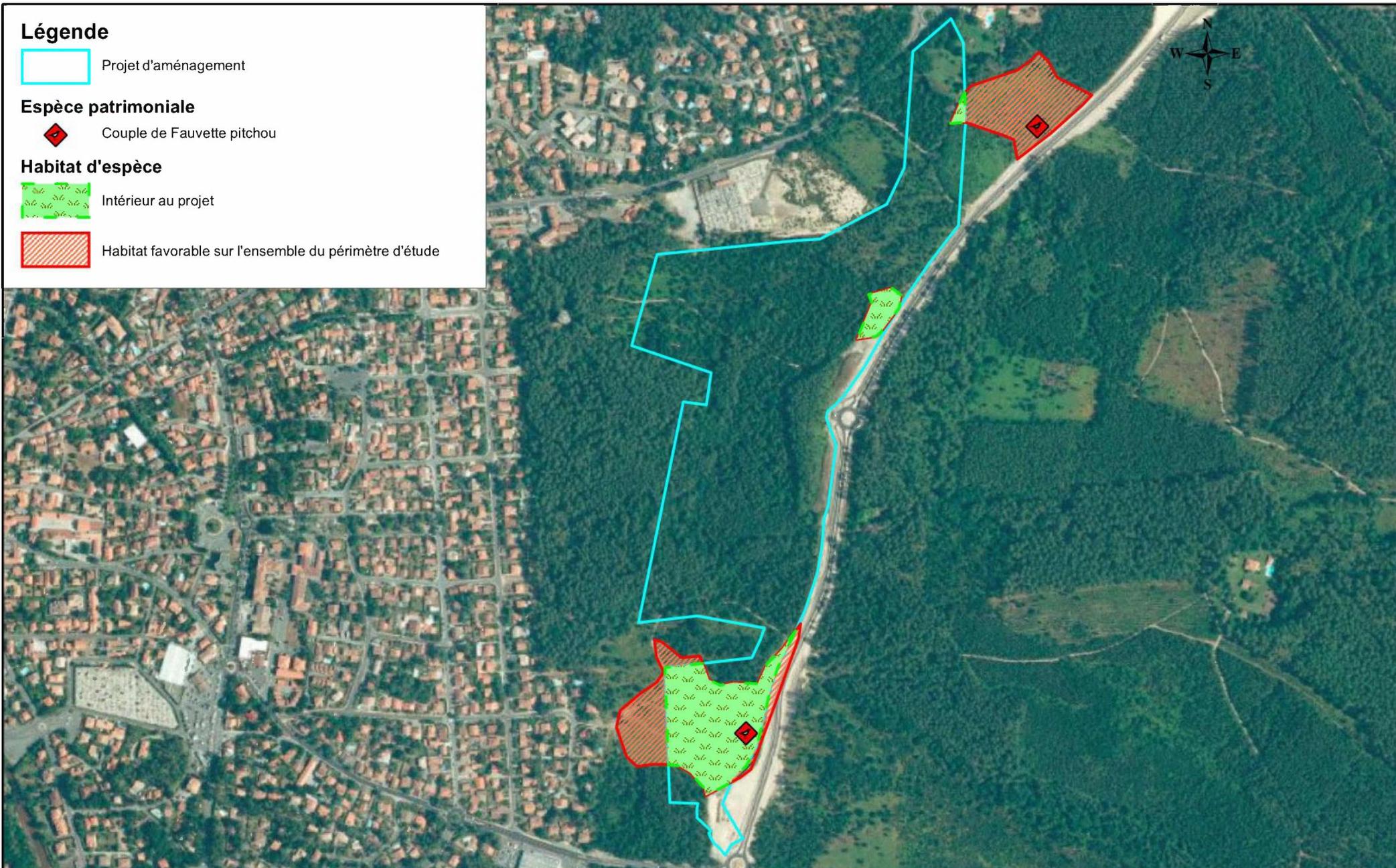
## Espèce patrimoniale

 Couple de Fauvette pitchou

## Habitat d'espèce

 Intérieur au projet

 Habitat favorable sur l'ensemble du périmètre d'étude



**Légende**

 Projet provisoire 2018

**Voirie et chemin**

 Route

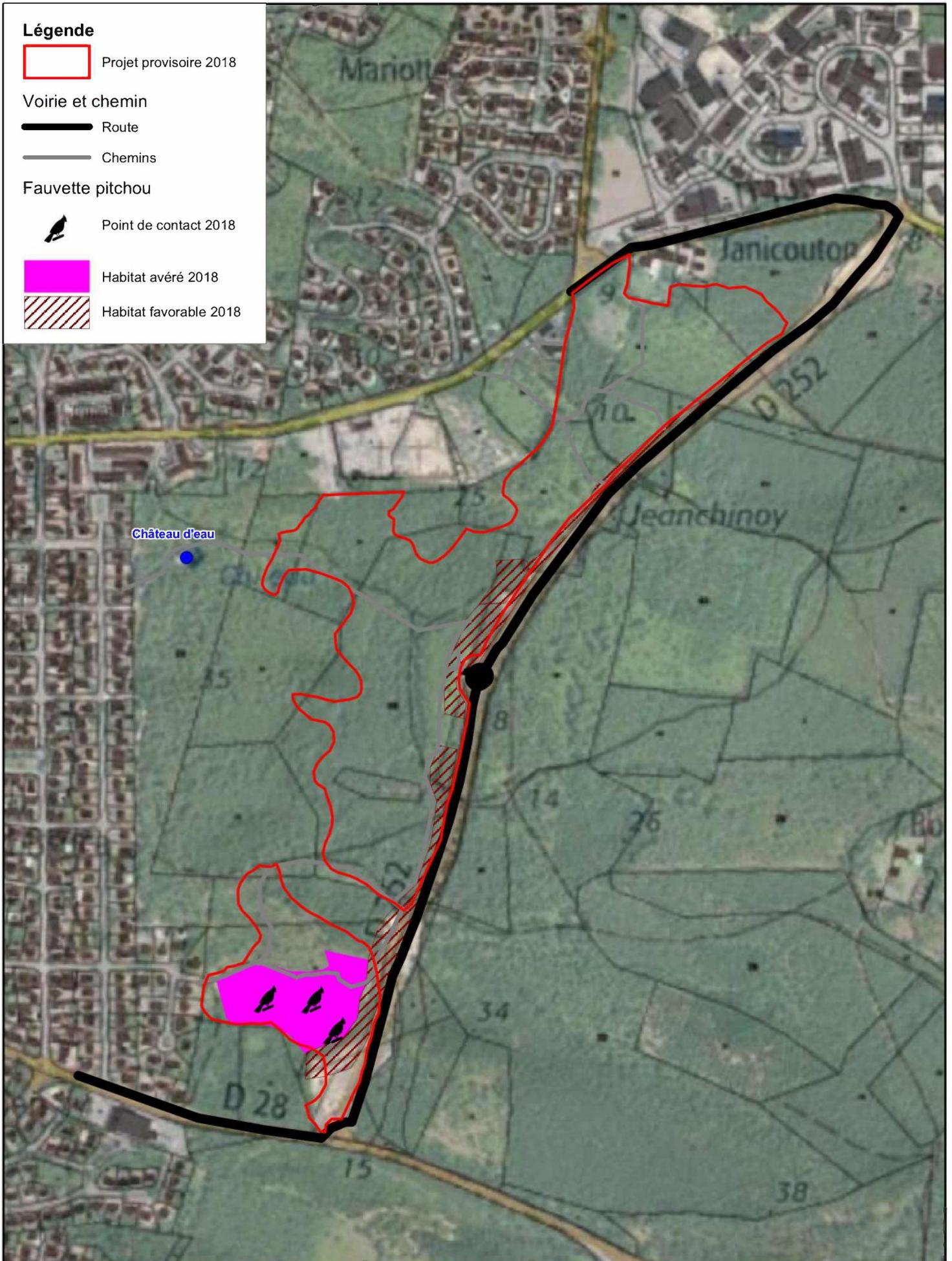
 Chemins

**Fauvette pitchou**

 Point de contact 2018

 Habitat avéré 2018

 Habitat favorable 2018



### Légende

 Projet provisoire 2018

### Voirie et chemin

 Route

 Chemins

### Fauvette pitchou

 Point de contact 2014

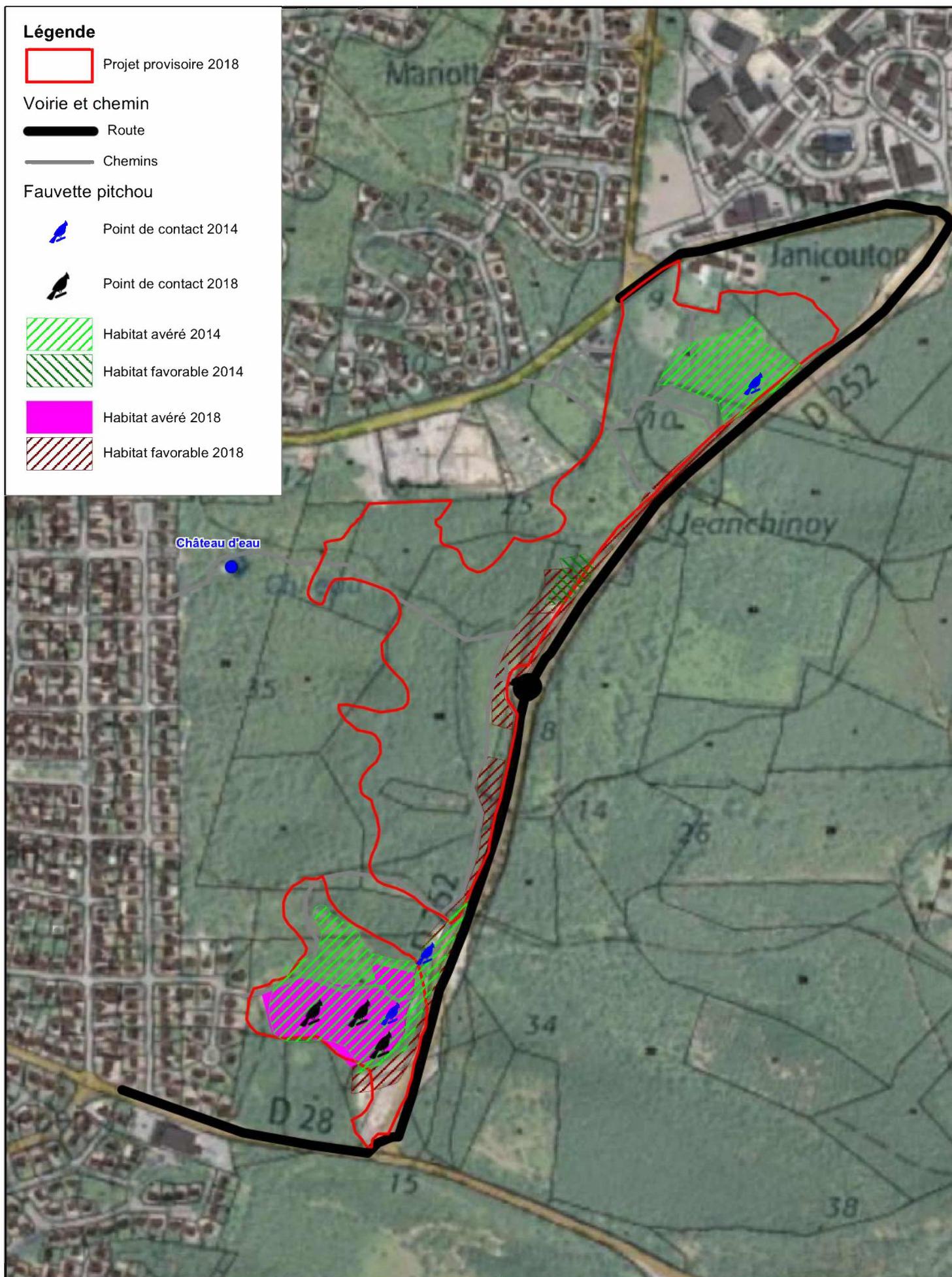
 Point de contact 2018

 Habitat avéré 2014

 Habitat favorable 2014

 Habitat avéré 2018

 Habitat favorable 2018



### 3.1.2. L'ENGOULEVENT D'EUROPE

L'Engoulevent d'Europe a été entendu au niveau de la Chênaie à Chêne liège et Arbousier, habitat d'intérêt communautaire 9330-5, qui se développe à l'Ouest du projet, vers le château d'eau.

C'est aussi dans cette zone qu'avait été identifié un habitat de cette espèce sans pour autant que l'espèce y soit contactée en 2014.

Une portion de son habitat, à l'Est du cimetière, identifié en 2014 a disparu. Un chantier immobilier privé (en cours) a totalement détruit son habitat. L'espèce n'avait pas été contactée dans ce milieu.

La portion d'habitat qui se développait au Nord-est du projet correspondant à l'habitat Landes et fourrés de recolonisation des Pinèdes à Chêne liège (31.87) est devenue défavorable à l'accueil de cette espèce. En effet, ce secteur a évolué, la végétation a grandi, fermant ainsi le milieu et le rendant défavorable à l'exploitation par l'Engoulevent d'Europe. Aucun individu n'a été vu ou entendu dans cet habitat.

Enfin, la zone de sable remanié au Sud, colonisé par une lande arbustive de Genêt à balais et d'Ajonc d'Europe est resté un habitat favorable pour le cycle biologique (reproduction, chasse...). Concernant le linéaire arbustifs qui se développe sur les bas-côtés, avant les boisements forestiers, le long de la RD 252, il reste favorable comme habitats de chasse pour le linéaire.



Figure 8 : L'Engoulevent d'Europe

*Remarque : l'absence de contact de l'Engoulevent d'Europe n'est pas un indicateur de son absence certaine. En effet, la courte période sur lesquels les inventaires ont été réalisés, bien que favorable, ne permet pas d'effectuer un recensement précis des populations ni leurs aires de répartition. C'est la raison pour laquelle les habitats favorables sont notés même quand aucun contact n'a été mis en évidence.*

L'évolution entre 2014 et 2018 semble indiquer que l'Engoulevent d'Europe s'est déplacé vers le Sud et les secteurs qui lui sont restés favorables. Les habitats du secteur Nord se sont considérablement réduits et aucun point de contact n'a pu être mis en évidence en 2018.

## Légende

 Projet d'aménagement

## Espèce patrimoniale

 Couple d'Engoulevent d'Europe

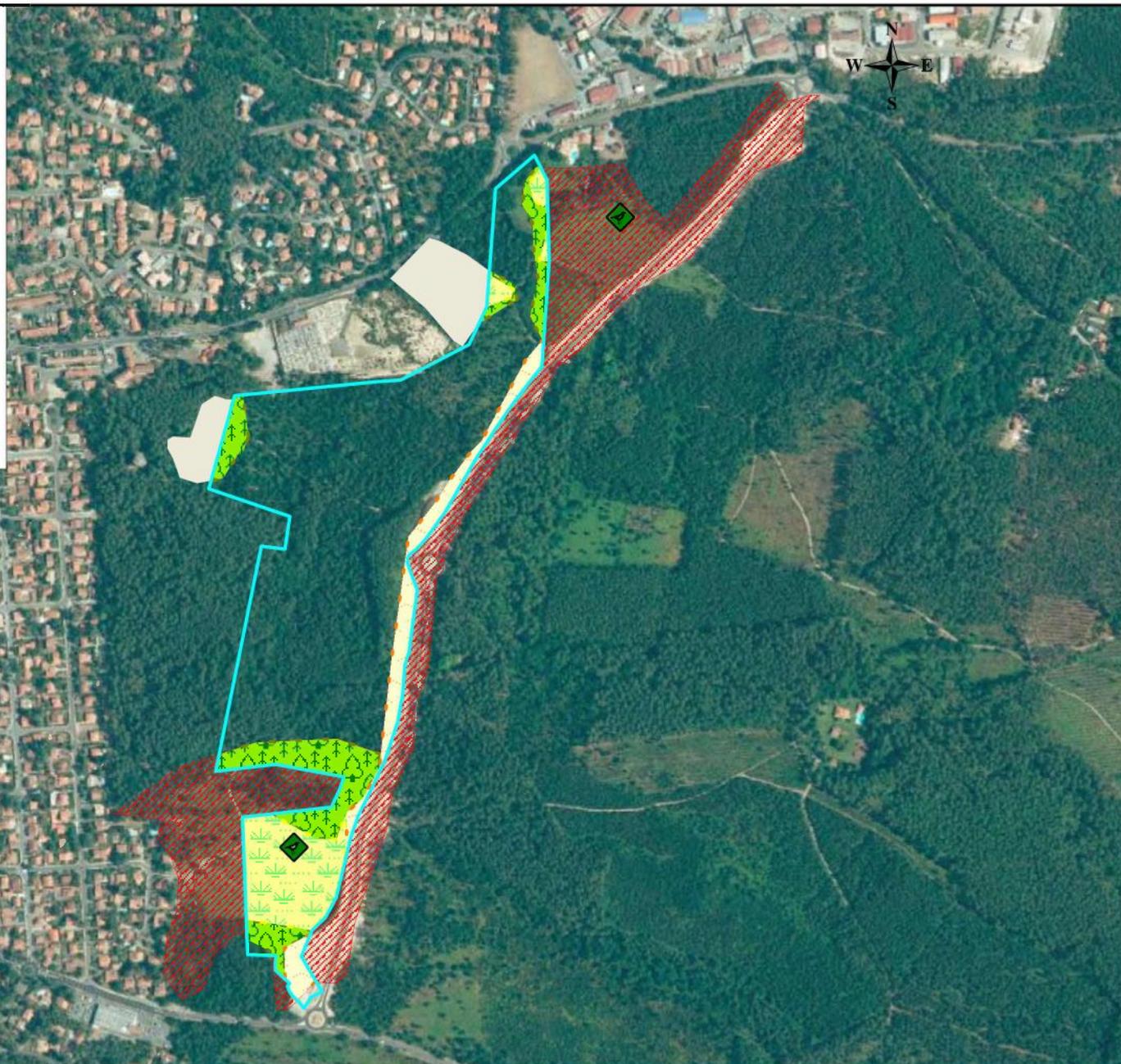
## Habitat d'espèce

 Territoire de chasse

 Milieu de lande

 Milieu forestier

 Habitat favorable sur l'ensemble du périmètre d'étude



**Légende**



Projet provisoire 2018

**Voirie et chemin**



Route



Chemins

**Engoulement d'Europe**



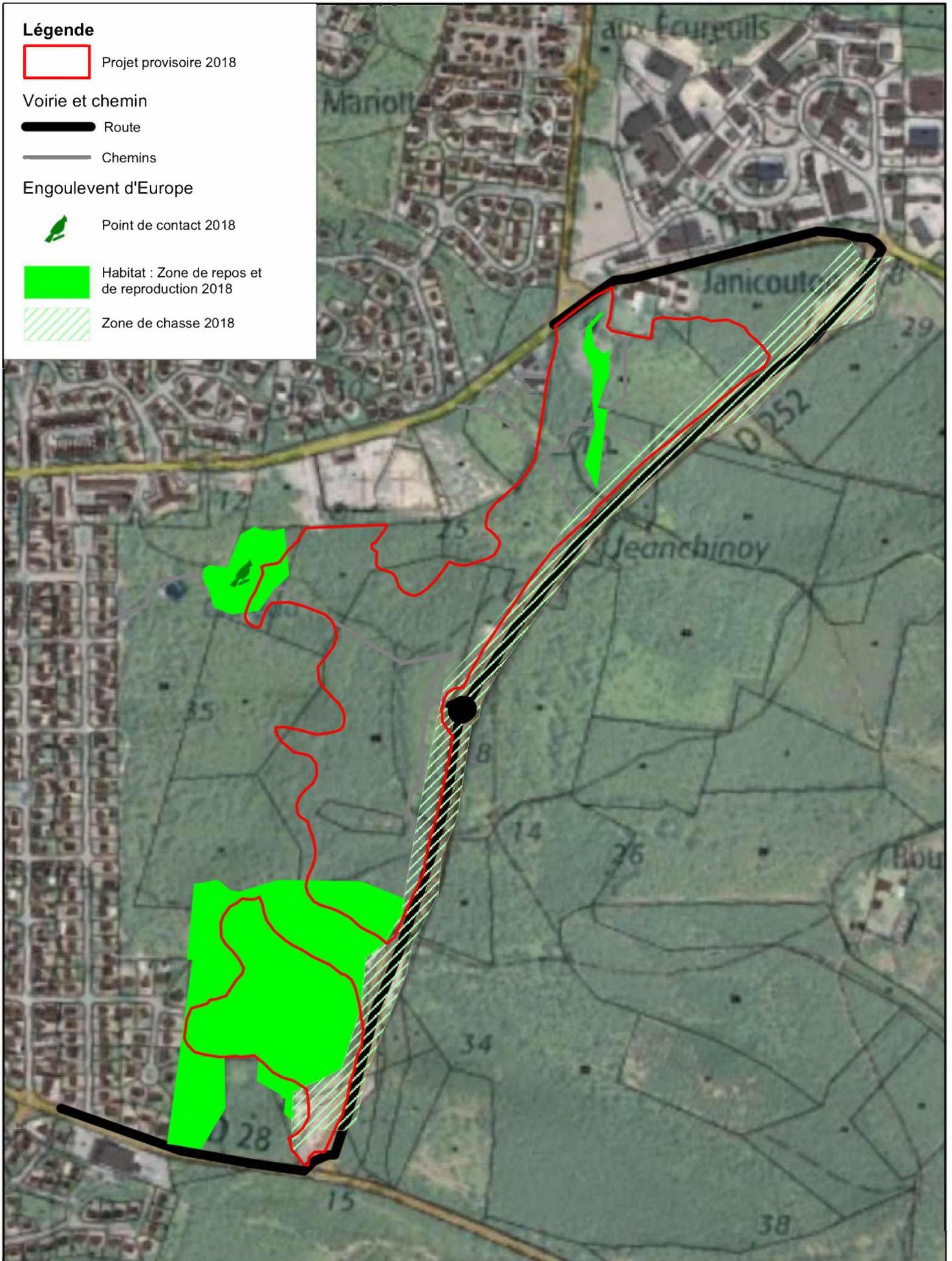
Point de contact 2018



Habitat : Zone de repos et de reproduction 2018



Zone de chasse 2018



### Légende

 Projet provisoire 2018

### Voirie et chemin

 Route

 Chemins

### Engoulement d'Europe

 Point de contact 2014

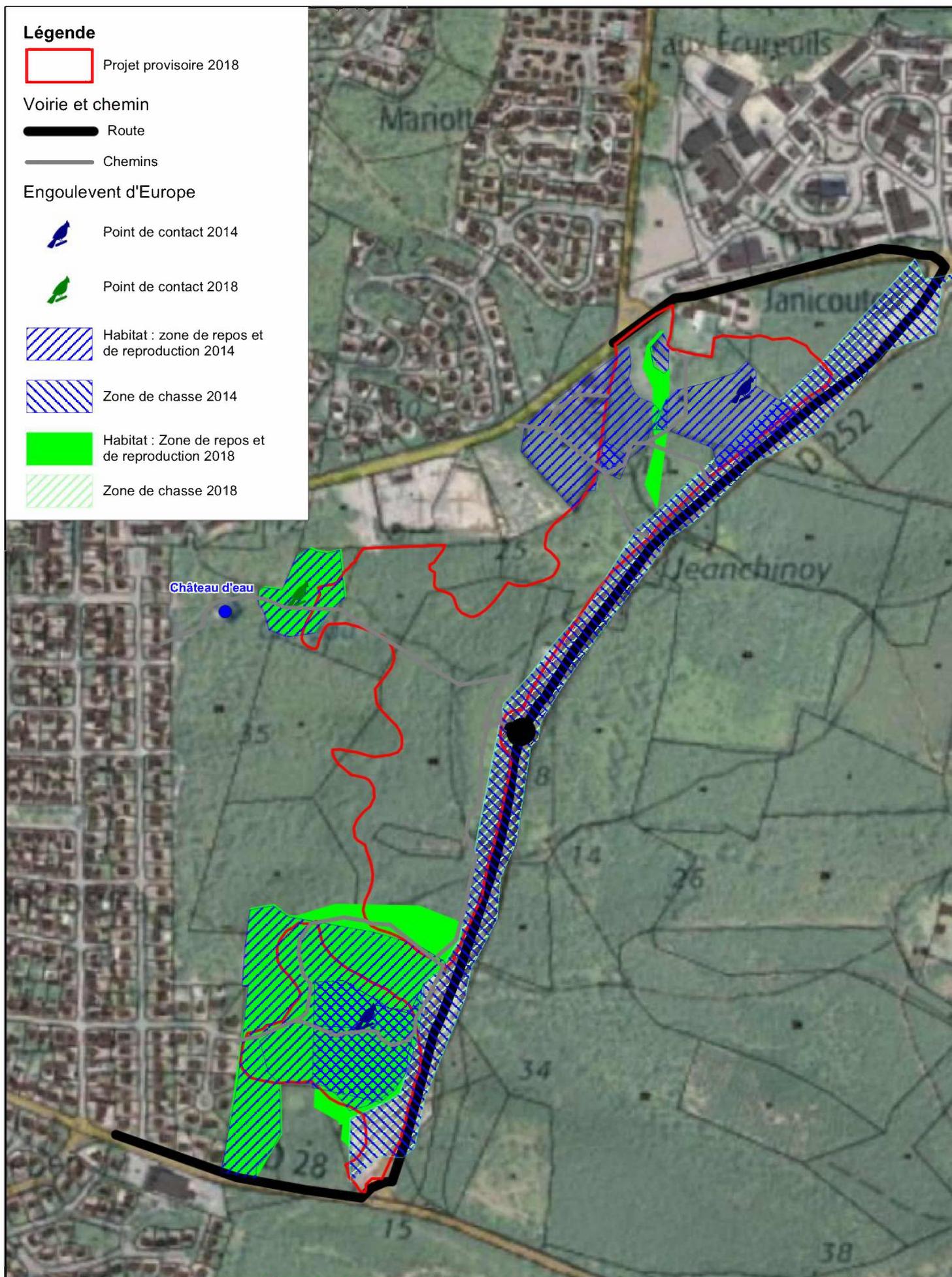
 Point de contact 2018

 Habitat : zone de repos et de reproduction 2014

 Zone de chasse 2014

 Habitat : Zone de repos et de reproduction 2018

 Zone de chasse 2018



### 3.2. ENTOMOFAUNE SAPROXYLOPHAGE

Les prospections ont porté uniquement sur le Lucane cerf-volant, l'espèce patrimoniale recensée sur l'aire du projet en 2014 par les sociétés Eten-environnement et Aquitaine-environnement.

Aujourd'hui, en l'absence de travaux sur la dune identifiée comme étant son habitat, ce dernier est toujours en place.

Toutefois, il n'y a pas eu de contact de l'espèce depuis 2014.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2010
		PN	Bern	DH	
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	/	An. III	An. II	NT

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**

Art. 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat

- **Bern : Convention de Bern**

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**

An. II : Espèce d'intérêt communautaire

An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection

- **Liste rouge mondiale de l'UICN (2014)**

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Tableau 4 : Insectes rencontrés sur le site et statuts de protections

Le Lucane cerf-volant, est présent sur une dune, celle-ci sera conservée dans le cadre de ce nouveau projet puisque les dunes sont évitées dans le cadre de l'aménagement de la zone, au titre de la loi littoral.

L'habitat de l'espèce est toujours présent aujourd'hui bien qu'aucun individu de cette espèce n'est été contacté en 2018.



Figure 9 : Dune correspondant à l'habitat du Lucane Cerf-volant



Figure 10 : Bois en cours de décomposition



Figure 11 : Lucane Cerf-volant (photo extérieure au site)

**Aucune évolution de l'habitat du Lucane Cerf-volant n'a été constaté entre 2014 et 2018.**

### Légende

 Projet provisoire 2018

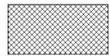
### Voirie et chemin

 Route

 Chemins

### Lucane Cerf-Volant

 Point de contact

 Habitat 2018



## **IV CONCLUSION**

Le site a évolué depuis 2014.

En effet des secteurs qui était favorable aux espèces ont disparu (évolution naturelle ou destruction liée à des travaux).

C'est le cas dans la partie Nord-ouest, lié à une destruction de milieu associé à la mise en place d'une résidence immobilière privée. De même, un remblaiement de la zone Sud-ouest du cimetière a causé la destruction d'une portion d'un habitat d'intérêt communautaire (9330-5 Pinède à sous bois de Chêne liège).

Le secteur Nord-est, composé d'un Fourré de recolonisation des pinèdes à sous bois de Chêne liège (31.87) dans lequel l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette pitchou avait été recensé en 2014, a évolué. Il s'est fermé, densifié et est devenu défavorable à ces deux oiseaux. Aucun contact d'individu n'a d'ailleurs été recensé sur ce secteur en 2018.

Le linéaire de sable remanié qui s'étendait du Nord au Sud, le long de la RD 252, sur une faible largeur, n'est quasiment plus existant aujourd'hui à l'exception des limites Nord et Sud. Sur le reste du linéaire, cet espace est aujourd'hui colonisé par une lande arbustive dominée par l'association de Genêt à balais et d'Ajonc d'Europe (31.84 x 31.85), favorable à la chasse de l'Engoulevent d'Europe et de la Fauvette pitchou. Seul une faible portion de ce linéaire n'est plus favorable car colonisé par un Roncier (31.831) qui a pris le dessus sur la végétation arbustive.

La lande mésophile à Fougère aigle et Avoine de Thore (31.861) présente dans la partie Sud du projet, qui était déjà une zone de vie pour la Fauvette pitchou et de chasse pour l'Engoulevent d'Europe, a évolué vers une lande arbustive dominée par l'Ajonc d'Europe et le Genêt à balais avec quelques Pins spontanés et est toujours favorable à l'accueil de la Fauvette pitchou ainsi qu'une zone de chasse de l'Engoulevent d'Europe.

La Fauvette pitchou a été identifiée dans le secteur Sud avec 2 couples sur un total de 5 individus contactés en 2018 (Cf. planche 5).

L'Engoulevent d'Europe a été entendu (1 individu) en 2018, au niveau de l'habitat Chênaie de Chêne liège et d'Arbousier (45.24) présent à l'Ouest vers le château d'eau. L'Engoulevent d'Europe est l'espèce la plus impactée du site par les activités connexes. En effet, les secteurs où ont lieu les travaux pour les résidences immobilières correspondaient à son habitat en 2014. La distinction d'un seul individu tend à montrer une régression de l'espèce dans ce secteur. Toutefois, cette diminution est à modérer avec l'absence de mise à jours des données de contact de l'espèce sur le site depuis 2014 mais peut être corrélée à la diminution de la surface d'habitat favorable (Cf. planche 8).

Le Lucane Cerf-volant est la seule espèce pour laquelle le milieu de vie n'a pas subi de progression ou de régression. En effet, son habitat étant placés sur une dune, celle-ci n'a subi aucun impact depuis 2014. Ainsi, le Lucane Cerf-volant a toujours à sa disposition des bois mort ainsi que des souches en décomposition favorable à sa conservation. Toutefois, bien que le milieu n'ait pas subi d'impact et que sa ressource alimentaire soit toujours présente, aucun individu n'a été recensé en 2018.

Sur la base de cette mission de mise à jour des espèces patrimoniales et des habitats du site, la société Terra Environnement met en garde sur le fait que le secteur le moins favorable à la mise en place d'un projet est la portion Sud.

L'aménagement de ce secteur entrainerait la destruction directe d'au moins deux couples de Fauvette pitchou, d'une zone de chasse de l'Engoulevent d'Europe et d'habitats d'espèces protégées.

La société Terra Environnement précise aussi que, si l'aménagement a lieu dans les parties centrale et Nord, il n'y aura qu'une faible portion d'habitat de l'Engoulevent d'Europe qui serait détruite (vers le château d'eau), à l'extrémité Ouest du périmètre d'étude (Cf. planche 8).

Il nous apparait possible de réaliser un projet en n'impactant qu'une très faible partie de l'habitat de l'Engoulevent d'Europe (la petite bande la plus au Nord, habitat linéaire et très restreint du fait de la réalisation des travaux, ne présentant qu'un faible intérêt pour l'espèce), en évitant l'habitat où un point de contact a eu lieu.

Dans le même sens, la partie des sables remaniés qui ont été colonisés par une Lande à Ajonc et Genêt, bien que très linéaire, présente une sensibilité non négligeable en servant à la fois de zone de chasse à l'Engoulevent et à la Fauvette pitchou.

Un aménagement en retrait de cet habitat pourrait être envisageable afin de limiter les impacts sur la faune.

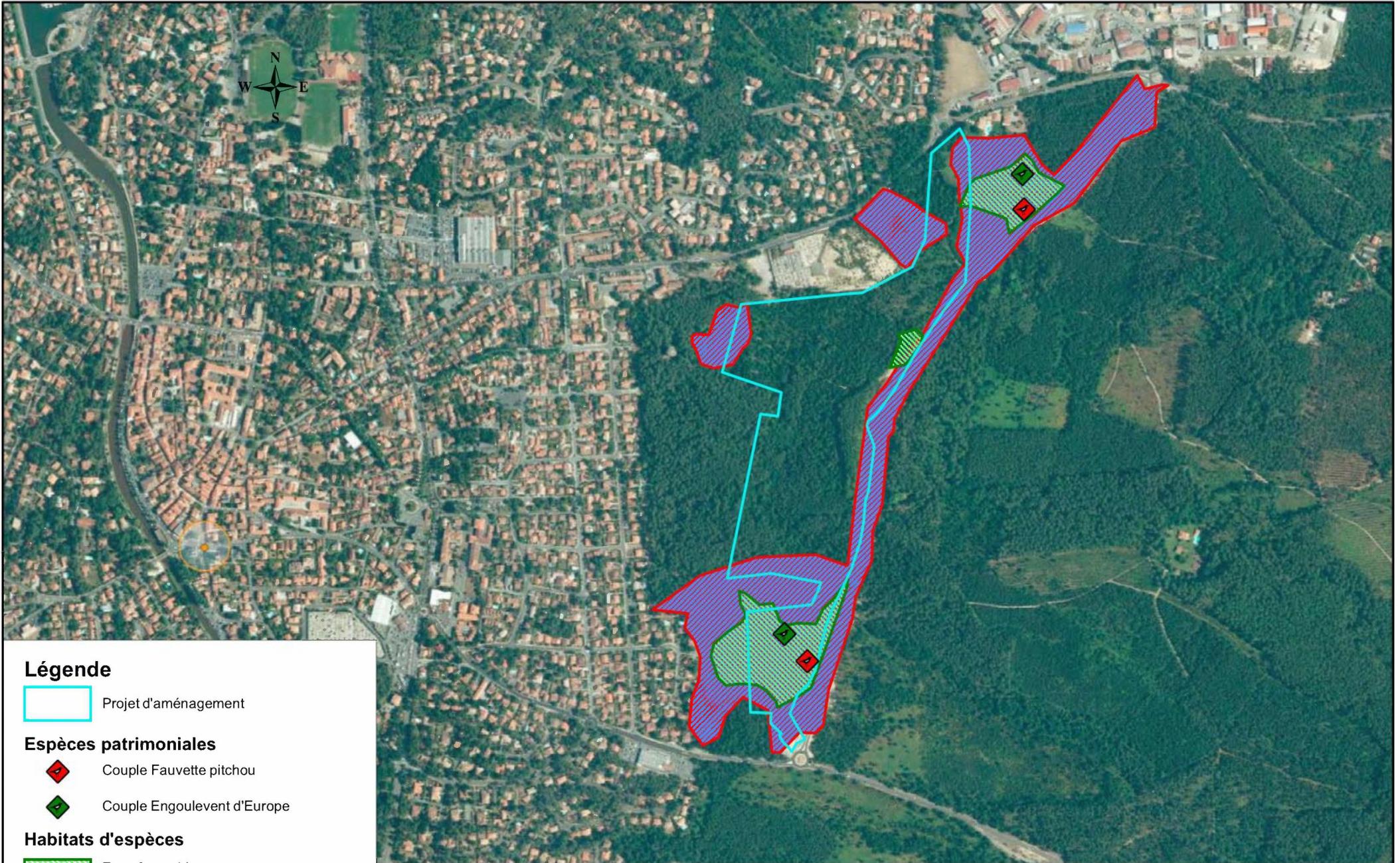
Enfin, le giratoire existant pourrait desservir le secteur central, d'autant plus qu'un chemin forestier est déjà présent vers les milieux forestiers à l'Ouest et limitera les impacts sur l'habitat favorable (sans contact) de la Fauvette pitchou ou de l'Engoulevent.

Dans l'idéal, le franchissement des habitats d'espèces devrait se faire au niveau de ce giratoire, avec ensuite le développement de la zone aménagée en retrait de ces habitats.

En termes de bilan écologique, cela permettrait de concilier au mieux les intérêts économiques et écologiques en limitant au maximum les impacts sur des habitats (potentiels, sans contact d'espèces, et zone de chasse). Le tableau suivant dresse un bilan des surfaces concernées (en m<sup>2</sup>) :

	Habitat favorable / Zone de chasse 2018	Habitat avéré 2018	Habitat total 2018	Habitat impacté			
				Proposition de Projet (cf. planche 14)			
				Habitat favorable	Habitat avéré	Habitat total	
Fauvette pitchou	29 824	19 496	49 320	339	0	339	0.69%
Engoulevent d'Europe	79 577	93 403	172980	339	0	339	0.20%

Tableau 5 : Surface d'habitats et surface impacté



**Légende**

 Projet d'aménagement

**Espèces patrimoniales**

 Couple Fauvette pitchou

 Couple Engoulevent d'Europe

**Habitats d'espèces**

 Zone favorable Fauvette Pitchou

 Zone favorable Engoulevent d'Europe

### Légende

 Projet provisoire 2018

### Voirie et chemin

 Route

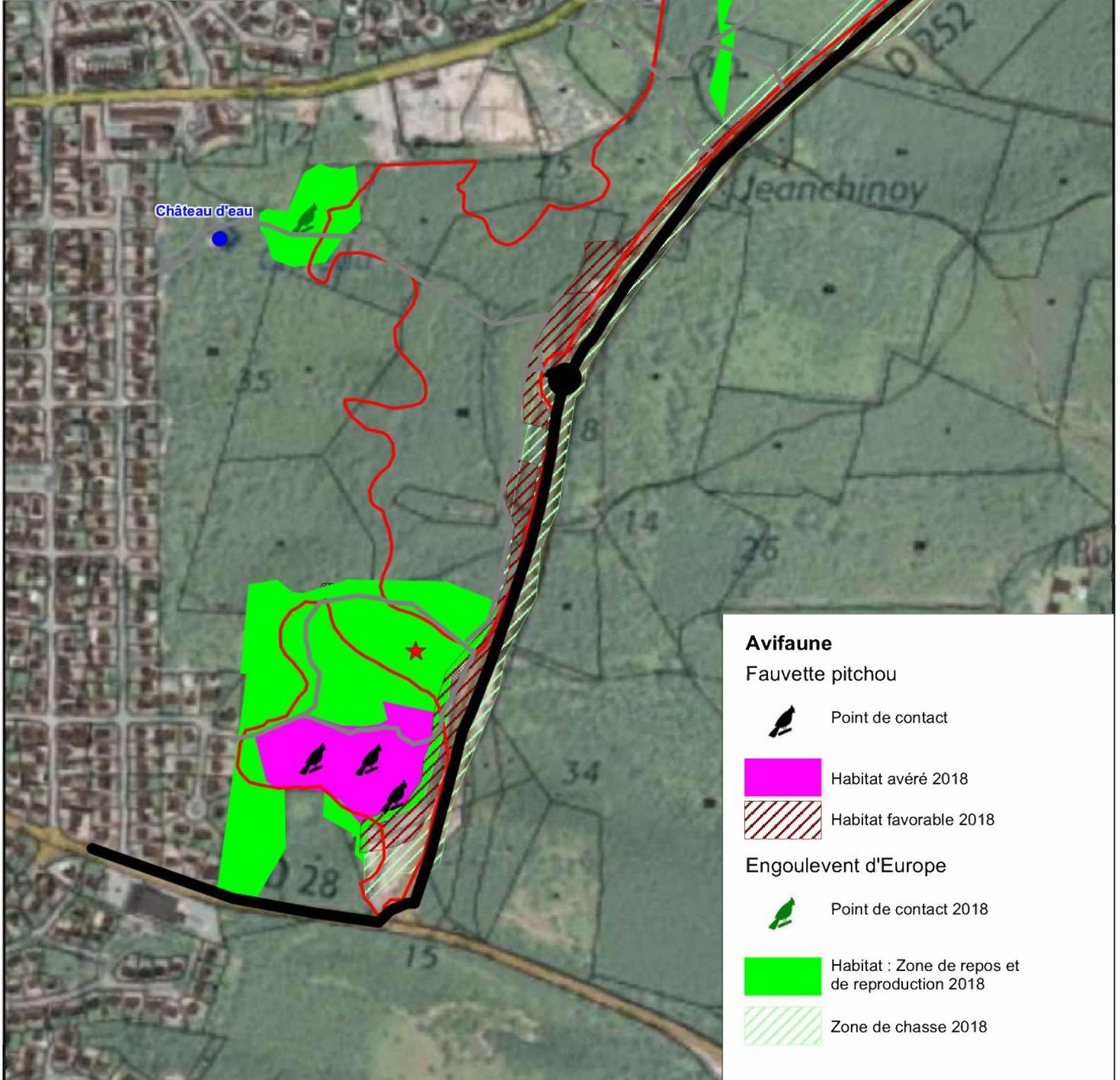
 Chemins

### Entomofaune

#### Lucane Cerf-Volant

 Point de contact

 Habitat 2018



### Avifaune

#### Fauvette pitchou

 Point de contact

 Habitat avéré 2018

 Habitat favorable 2018

#### Engoulevent d'Europe

 Point de contact 2018

 Habitat : Zone de repos et de reproduction 2018

 Zone de chasse 2018

### Légende

 Projet provisoire 2018

### Voirie et Chemin

 Route

 Carrefour giratoire

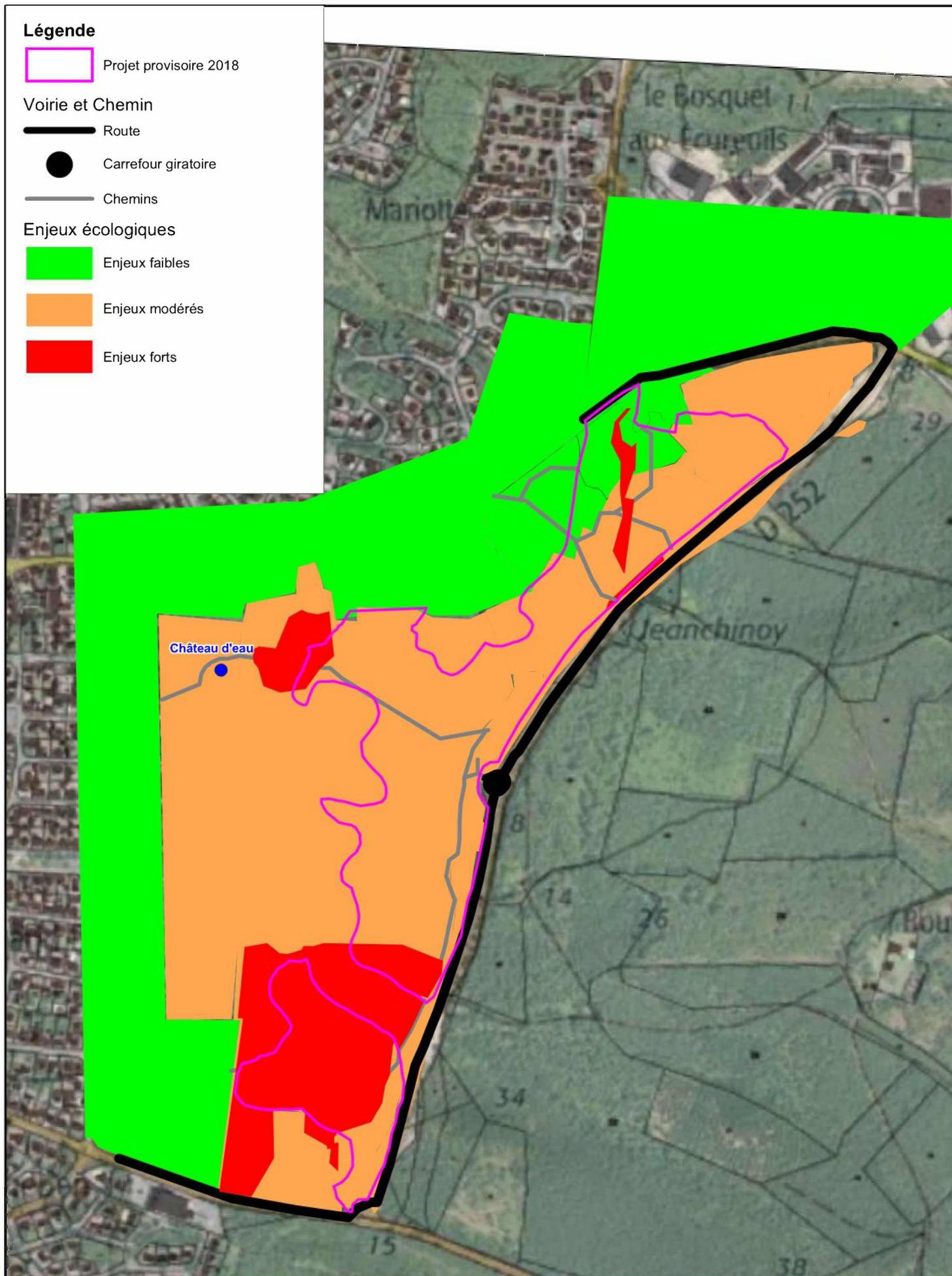
 Chemins

### Enjeux écologiques

 Enjeux faibles

 Enjeux modérés

 Enjeux forts



## **V PROSPECTIVE**

La présente étude a donc permis d'identifier les espaces à préserver au titre de la loi littorale (dunes et habitats protégés) respectant ainsi les enjeux littoraux et écologiques du site.

Au regard de cette étude, il est proposé un nouveau périmètre de projet.

La cartographie suivante permet de visualiser ce nouveau périmètre ainsi que les secteurs à enjeux écologiques et littoraux (Cf. planche 14).

La surface du nouveau périmètre du projet est d'environ 8 ha. Pour rappel, en 2014, la surface du projet était de 25 ha environ.

Afin de préserver les enjeux du site, ce nouveau périmètre répond aux attentes de préservation des espaces au titre de la loi littorale à 3 titres :

- Les dunes, caractéristiques des communes littorales, sont préservées et ne sont pas impactées ;
- Les espaces définies au titre de la loi littorale, dans le décret fixant la liste des espaces et milieux à préserver ne sont pas présents dans le nouveau périmètre proposé.

Pour rappel, ces espaces sont les landes côtières, les plages et lidos, les forêts et zones boisées côtières, les îlots inhabités, les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps, les marais, vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés ainsi que les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune.

- Les habitats d'espèces identifiés sur le nouveau périmètre sont ainsi évités et donc préservés.



## Légende

 Nouveau périmètre  
Projet proposé

### Voirie et chemin

 Route

 Chemins

### Entomofaune

#### Lucane Cerf-Volant

 Point de contact

 Habitat 2018

### Avifaune

#### Fauvette pitchou

 Point de contact

 Habitat avéré 2018

 Habitat favorable 2018

#### Engoulevent d'Europe

 Point de contact 2018

 Habitat : Zone de repos et  
de reproduction 2018

 Zone de chasse 2018

## VI CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN

Objet	Date	Expert	Prospection
Flore / Habitat	17/07/18	LAPIDO Vivien SEGOVIA Yoann	Inventaire Flore
Avifaune Flore	25/07/18	LAPIDO Vivien MEDO Mickael	Points d'écoutes Inventaire Flore
Avifaune Flore	31/07/18	LAPIDO Vivien	Points d'écoutes Inventaire Flore
Avifaune Entomofaune	22/08/18	LAPIDO Vivien	Points d'écoutes Prospections à vue et au filet

Tableau 6 : Inventaires réalisés sur le site